

Janvier 2003

**NOUVEL EXAMEN CONJOINT DE L'INSECTICIDE À RISQUE RÉDUIT HOMOLOGUÉ
(ACÉTAMIPRIDE)**

L'ARLA a accordé des homologations temporaires à Aventis Canada Inc, pour l'insecticide à risque réduit acétamipride homologué et ses quatre préparations commerciales. Ces préparations commerciales sont l'insecticide Pristine RTU, destiné à l'usage domestique sur les fleurs et les plantes ornementales; l'insecticide Assail 70 WP, destiné à l'usage commercial sur les légumes-feuilles, les choux, la tomate, les fruits à pépins et les raisins; l'insecticide Chipco Tristar 70 WSP, destiné à l'usage commercial sur les plantes à fruit non-vivrières cultivées en serre, ombrière ou abri ombragé et à l'extérieur et sur des plantes ornementales d'extérieur; et le traitement des semences Assail 70 WP destiné à l'utilisation sur les graines de canola et de moutarde.

L'ARLA et l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis ont examiné conjointement ces produits, à titre de produits à risque réduit (les examens conjoints du groupe 1B (produits chimiques à risque réduit) regroupent des produits ayant plus d'une matière active et deux préparations commerciales ou plus), dans le cadre du Programme d'examen conjoint du Groupe de travail technique de l'Accord de libre échange nord-américain (ALENA). Les examens conjoints sont un élément important de la réglementation sur l'harmonisation internationale du classement des pesticides qui est mis en oeuvre au Canada, aux États-Unis et au Mexique en vertu de l'ALENA. Les examens conjoints augmentent l'efficacité du processus d'homologation, donnent un accès plus équitable aux outils de lutte antiparasitaire et facilitent l'homologation d'outils de remplacement.

Les méthodes d'analyse de l'acétamipride dans l'environnement sont disponibles aux organismes de recherche et de surveillance sur demande, à l'ARLA. À titre de condition à cette homologation temporaire, Aventis Canada Inc. devra effectuer des études additionnelles. Après l'examen de ces nouveaux renseignements, l'ARLA publiera un projet de décision d'homologation et sollicitera les commentaires des parties intéressées avant de rendre une décision d'homologation finale.

Vous trouverez des détails sur l'homologation temporaire de l'acétamipride et ses produits dans la note réglementaire REG2002-05, disponible sur le site Web de l'ARLA à :
<http://www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/francais/pdf/reg/reg2002-05-f.pdf>

Personne-ressource : Wendy Sexsmith
(613) 736-3705